

## Décision N°2021/1

**Objet :** Portant attribution du marché public de travaux passé en procédure adaptée pour la réhabilitation du bâtiment communautaire à destination touristique de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

**Décisions du Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, dans le cadre de ses délégations, conformément à la délibération n°2020/63 du 10 juillet 2020, portant notamment sur la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants :**

Afin de réhabiliter le bâtiment communautaire à destination touristique situé au lieu-dit « Bois l'Evêque » et voisin de la Maison Owen, Monsieur le Président a lancé le 2 décembre 2020 une consultation concernant le marché public passé en procédure adaptée de travaux. Ce marché public a été alloté en cinq lots défini comme suit :

- Lot n°1 : Gros œuvre ;
- Lot n°2 : Plomberie et sanitaires ;
- Lot n°3 : Électricité ;
- Lot n°4 : Peinture ;
- Lot n°5 : Voirie et réseaux divers.

Les opérateurs économiques intéressés avaient jusqu'au 23 décembre 2020 à 12h00 pour déposer leurs plis (candidatures et offres). Les avis de marchés ont été publiés sur le profil d'acheteur de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (<https://marchespublics596280.fr/>) et au BOAMP. Une visite des lieux a été organisée le 11 décembre 2020 à partir de 08h30.

Malgré le choix d'une procédure adaptée, Monsieur le Président a réuni le 21 janvier 2021 à 09h00 les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), assistés du maître d'œuvre chargé du projet, pour choisir les attributaires des cinq lots.

Quatorze plis ont été déposés et analysés par le maître d'œuvre de l'opération, Cible VRD et Architecte SUEUR, selon la répartition suivante :

- Lot n°1 – Gros œuvre : deux plis par les candidats Boniface (337 446,92 € HT) et Bâtiment Fabien Marquand Construction (BFM) (322 349,38 € HT) ;
- Lot n°2 – Plomberie et sanitaires : trois plis par les candidats Douay Collinse (110 691,04 € HT), Farasse Fluides (106 146,92 € HT) et Établissement G FRANÇOIS et Fils (101 533,00 € HT) ;
- Lot n°3 – Électricité : un pli par le candidat EIN (61 053,00 € HT en offre de base – 76 523,00 € HT en variante) ;
- Lot n°4 – Peinture : deux plis par les candidats NPV Leclercq (21 702,60 € HT) et Établissement Pascal PETIT (19 995,00 € HT) ;
- Lot n°5 – VRD : six plis par les candidats Lorban & Cie (79 010,00 € HT), Eiffage Route Nord Est (84 554,00 € HT), DESCAMPS T.P. (68 912,20 € HT), Colas Nord Est (82 341,15 € HT), LECLERCQ T.P. (74 181,65 € HT), Entreprise Jean LEFEBVRE NORD (94 072,85 € HT).

Après analyse des candidatures et évaluation des offres, le maître d'œuvre a proposé les classements suivants :

- Pour le lot n°1 : 1<sup>er</sup> Boniface avec 38,210 points pour le critère prix et 59,200 points pour le critère technique soit un total de 97,410 points et 2<sup>e</sup> BFM avec 40 points pour le critère prix et 55 points pour le critère technique soit un total de 95 points ;
- Pour le lot n°2 : 1<sup>er</sup> FRANÇOIS & Fils avec 40 points pour le critère prix et 52 points pour le critère technique soit un total de 92 points, 2<sup>e</sup> Farasse Fluides avec 38,261 points pour le critère prix et 52 points pour le critère technique soit un total de 90,261 points et 3<sup>e</sup> Douay Collinse avec 36,691 points pour le critère prix et 51,125 points pour le critère technique soit un total de 87,816 points ;
- Pour le lot n°3 : 1<sup>er</sup> EIN avec 40 points pour le critère prix et 48 points pour le critère technique soit un total de 88 points ;
- Pour le lot n°4 : 1<sup>er</sup> Établissement Pascal PETIT avec 40 points pour le critère prix et 46,980 points pour le critère technique soit un total de 86,980 points et 2<sup>e</sup> NPV Leclercq avec 36,854 points pour le critère prix et 45 points pour le critère technique soit un total de 81,854 points ;
- Pour le lot n°5 : 1<sup>er</sup> DESCAMPS TP avec 40 points pour le critère prix et 56,500 points pour le critère technique soit un total de 96,500 points, 2<sup>e</sup> LECLERCQ TP avec 37,159 points pour le critère prix et 57,500 points pour le critère technique soit un total de 94,659 points, 3<sup>e</sup> Eiffage avec 32,600 points pour le critère prix et 54,500 points pour le critère technique soit un total de 87,100 points, 4<sup>e</sup> Colas avec 33,476 points pour le critère prix et 49 points pour le critère technique soit un total de 82,476 points, 5<sup>e</sup> Lorban TP avec 34,88 points pour le critère prix et 47 points pour le critère technique soit un total de 81,888 points et 6<sup>e</sup> Jean LEFEBVRE avec 29,302 points pour le critère prix et 46,667 points pour le critère technique soit un total de 75,969 points

Les membres de la CAO ont confirmé l'analyse du maître d'œuvre et proposaient à Monsieur le Président d'attribuer les lots comme suit :

- Pour le lot n°1 : Boniface pour un montant initial de 337 446,92 € HT ;
- Pour le lot n°2 : Établissement G FRANÇOIS et Fils pour un montant initial de 101 533,00 € HT ;
- Pour le lot n°3 : EIN pour un montant initial de 61 053,00 € HT en offre de base et 76 523,00 € HT avec variante ;
- Pour le lot n°4 : Établissement Pascal PETIT pour un montant initial de 19 995,00 € HT ;
- Pour le lot n°5 : DESCAMPS T.P. pour un montant initial de 68 912,20 € HT.

Le montant évalué par le maître d'œuvre au stade de l'avant-projet définitif était de 555 979 € HT en offre de base et de 573 979 € HT avec variante. Monsieur le Président a donc accepté les attributions des lots comme indiqués ci-dessus. Le montant global initial du marché public est fixé à 580 511,02 en offre de base et 604 411,02 € HT avec variante.

Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 23 février 2021 et de la publication le  
23 février 2021<sup>1</sup>

Vu,

Beauvois-en-Cis, le 23 février 2021

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON